

**Question avec demande de réponse écrite E-002051/2022
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Agnès Evren (PPE)

Objet: Universités européennes

Le 26 juin 2019, la Commission a dévoilé la liste des 17 premières «universités européennes», alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur de toute l'Union, ce qui représente le premier pas vers la création d'un espace européen de l'éducation d'ici 2025. En juillet 2020, 24 universités européennes supplémentaires ont rejoint les premières alliances.

Les universités européennes devaient faire l'objet d'une évaluation trois ans après leur mise en œuvre¹, notamment en ce qui concerne les différents types de modèles testés.

Le 17 mai 2021, le Conseil a publié ses conclusions sur l'initiative des universités européennes et a demandé à la Commission de rendre compte, d'ici la fin 2021, des principaux résultats de l'examen à mi-parcours des premières alliances. En outre, ces conclusions suggèrent d'examiner la possibilité et l'opportunité de créer des diplômes communs dans le cadre des alliances d'universités européennes.

1. Qu'en est-il de la publication de l'évaluation par la Commission?
2. La création de diplômes communs pourrait-elle tendre vers la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes dans le cadre de la création de l'espace européen de l'éducation d'ici 2025?

¹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-002351-ASW_FR.html